



**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 AVRIL 2016**

Date de Convocation : *L'an deux mille seize, le onze avril, à 19 heures,*
5/04/2016

Date d'affichage
18/04/2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Melle Gourbeault, M. Pascal, M. Valent-Falandry, Mme Desry, M. Faucomprez, Mme Foy, M. De Jong.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme Bouvard (P/M. Manchet), Mme Chazal-Mathieu (P/M. Hatot).

ABSENTS EXCUSES : **Monsieur le Maire** a été informé par courriel de l'absence des élus de l'opposition : M. Stéri, Mme Tievant, M. Deshayes, Mme Verrier, Mme Herrmann.

ABSENTE : Mlle Larangeira.

Mademoiselle PORTIER a été désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7/03/2016 : aucune remarque n'est formulée, celui-ci est donc adopté **A L'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 2016/23** 24/02 **Contrat d'entretien des espaces verts**
Signature d'un nouveau contrat d'entretien des espaces verts avec la Société ESAT AVENIR sise 1 impasse du Petit Moulin, 95340 PERSAN.
Date : à compter du 1^{er} avril pour un an renouvelable.
Montant : 44 128,46 € TTC/an.
- 2016/24** 21/03 **Convention pour entretien de l'éclairage public du Parc de Parmain**
Signature de la convention précitée avec le Syndicat du Parc de Parmain représenté par Monsieur François Rochiccioli, son président.
Durée : un an à compter du 1^{er} janvier 2016.
Montant : 1 767,60 € TTC.

- 2016/25 21/03 **Convention de passage d'un véhicule municipal en cas de neige pour le Syndicat du Parc de Parmain**
Signature de la convention précitée avec le Syndicat du Parc de Parmain représenté par Monsieur François Rochiccioli, son président. Les rues concernées sont la rue du Mal Lyautey, la rue Charlotte, la rue de Nancy, la rue Marie Thérèse et la rue des Templiers.
- Durée : un an à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable sur demande expresse.
Montant : 200 € par passage révisable selon coût du sel et du personnel communal.
- 2016/26 24/03 **Contrat de prestation pour le déjeuner spectacle des anciens 2016**
Signature du contrat précité avec la Société CIRCUS, représentée par sa directrice Marion Morvan, sise 21 chemin rural dit de l'île – 78520 LIMAY.
Date : 4 décembre 2016 de 12h à 17h30 à Limay (78).
Montant : pour un nombre maximal de 250 personnes, un tarif de 66 euros par repas.
- 2016/27 30/03 **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement et l'extension du 7bis rue R. Poincaré**
Signature du contrat précité relatif au réaménagement de 120 m² de l'existant et 80 m² d'extension du 7bis rue Raymond Poincaré avec la Société LDC SNC sise 30 vieux chemin du Potager, 95620 PARMAIN.
Montant : 28 800 € TTC.
- 2016/28 30/03 **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage - projet de logements sociaux**
Signature du contrat précité relatif à une opération de réhabilitation et réaménagement de 330 m² de l'existant du 7bis rue Raymond Poincaré et d'une opération de démolition et reconstruction au 8 rue Guichard dans le cadre de logements sociaux, avec la Société LDC SNC sise 30 vieux chemin du Potager, 95620 PARMAIN.
Montant : 28 800 € TTC.

2016/13 - Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire informe que tous les débats ont eu lieu lors du débat d'orientations budgétaires, lors du PADD en séances officielles, ainsi que lors des réunions des commissions notamment lors de la commission des finances du 4 avril 2016, tout cela représente une masse d'information importante c'est donc en connaissance des dossiers que les élus vont pouvoir voter ce soir.

Lecture du budget par Mme Povéda, responsable du service financier :

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif de la Ville pour l'année 2016 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec des chapitres d'opérations d'équipement)

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ADOPTE** le budget primitif de la Ville pour 2016 comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
002 solde d'exécution reporté		309 892,43
Crédits	6 453 517,95	6 143 625,52
Total section fonctionnement	6 453 517,95	6 453 517,95
<i>Section d'investissement</i>		
001 solde d'exécution reporté	413 860,91	
Restes à réaliser	489 744,52	160 764,00
Besoin de financement 1068		742 841,43
Crédits (y compris opérations d'équipements)	1 424 781,00	1 424 781,00
Total section d'investissement	2 328 386,43	2 328 386,43
TOTAL GENERAL	8 781 904,38	8 781 904,38

Monsieur le Maire ajoute que ce budget a été, comme tous les autres budgets, difficile à équilibrer et à établir, essentiellement en raison des dépenses nouvelles et imposées (NAP et autres obligations) par les services de l'Etat. L'Etat ne nous donne que l'aumône et les dépenses ne sont pas compensées à hauteur de ce qu'elles coûtent. Ce n'est plus possible. On n'a pas de politique à faire en séance, mais il faut donc faire des coupes sombres dans d'autres domaines, les dotations globales qui sont le cordon ombilical d'un budget, si on nous les enlève, on aura à terme une situation ingérable. Il est utopique de penser que l'on peut faire des choses sans nouvelles recettes.

Nous avons tout de même réussi une fois de plus à équilibrer ce budget, à prévoir les dépenses pour les parminois comme d'habitude, mais on ne peut tout faire, même si on a des projets, on conserve donc un budget sage et équilibré au plus près. Nous avons acquis des terrains, il y a 20-25 ans ce qui nous a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition (qui sont toujours les mêmes depuis 15-20 ans) et équilibrer le budget. Vous pouvez en être fier, c'est pour vous et c'est grâce à vous les élus qui votez.

Questions de Mme Desry :

Elle souhaite émettre 3 réserves sur la commission des travaux : elle n'en fait pas partie mais elle y a assisté et demande si elle a le droit d'émettre ces réserves sur :

- Les travaux vestiaire foot : montant élevé
- Grille du bac à fleurs du parking de la maison brûlée à 5 000 euros : propose haie de lauriers à la place ou autre et trouve ce montant énorme.

Monsieur le Maire lui répond que c'est lui-même qui l'a proposé, mais que Monsieur Manchet y réfléchira.

Monsieur Manchet informe qu'une 1^{ère} grille a déjà été posée, avec comme avantage la visibilité pour les personnes qui sortent de la rue de Jouy.

- Accueil de la mairie : ne paraît pas indispensable de le faire maintenant.

Les réparations urgentes peuvent être faites sans tarder mais 210 000 euros de travaux, ce montant lui paraît énorme. L'accueil tel qu'il est avec ses fauteuils en cuir lui paraissent suffisants.

Monsieur le Maire pense que l'on devrait revenir à la banque traditionnelle, avec un personnel polyvalent. Pour le moment ce n'est pas praticable, la 3^{ème} personne étant enfermée, pas de polyvalence possible, il faut pouvoir répondre très vite au téléphone, et lorsqu'une personne est malade il faut pouvoir la remplacer c'est pour cela qu'avant de faire les travaux il faut revoir l'espace et la polyvalence du personnel. Ils sont d'accords sur le principe mais il faudrait que cela coûte un peu moins cher. Ensuite *Monsieur le Maire* s'engage à ne plus rien toucher jusqu'à la fin de son mandat. Il faut faire ce qui est juste nécessaire.

2016/14 - Vote du taux des taxes d'impositions locales

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2016 présenté le 7 mars 2016, il est proposé, au vu des bases inscrites dans l'état 1259, de reconduire les taux votés en 2015 pour l'année 2016 tels que déclinés dans le tableau ci-après :

Taxes	2015	2016
Habitation	21,77	21,77
Foncière (bâti)	18,50	18,50
Foncière (non bâti)	59,24	59,24
CFE (cotisation foncière des entreprises)	22,83	22,83

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** les taux des 4 taxes pour l'année 2016.

Monsieur le Maire informe que 2 ou 3 personnes l'ont interrogé pour l'augmentation de la taxe d'habitation depuis 2 ou 3 ans. Il leur a répondu que cette augmentation était due au transfert des compétences du Conseil Départemental vers les communes. Ce qui était versé autrefois au Département a été inclus dans la taxe d'habitation, ce taux d'imposition relevé correspond donc au cumul du taux départemental et du taux communal de l'époque.

Monsieur Valent Falandry demande quel était le taux de la commune sans la participation du Conseil Départemental ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il devait être autour de 17-18 %. Légèrement inférieur à la taxe foncière. Cet argent est reversé au fonds de péréquation, une partie sensiblement égale nous est redonné après calculs du Conseil Départemental. Je vous communiquerais de façon précise les montants dans un prochain flash budget.

Madame Desry demande les taux avant 2012 puisque sur le rapport d'orientations budgétaires ceux-ci ne sont indiqués que depuis 2012.

2016/15 - Attribution des subventions aux associations

Il est procédé à la répartition des crédits de l'article budgétaire 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) pour l'année 2016 (annexe n°1).

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** la répartition des subventions de fonctionnement 2016.

Monsieur le Maire informe qu'en commission des finances la commission a débattu des montants qui seront attribués aux associations pour l'année 2016, sachant que la commission a essayé de maintenir au plus près de ce qui était demandé, en fonction des activités et de la justification des demandes des associations.

On a diminué d'autant l'ensemble des subventions à 5%, car on ne peut plus tenir. Toutes les subventions pour les écoles ou les organismes comme l'OTOS sont calculées selon un montant fixe par habitant, donc on donne au centime près la même chose. Nous avons réalisé 8000 euros d'économie mais rien n'est figé pour l'année prochaine, on reverra l'ensemble.

L'association « Rencontres urbaines » par contre a demandé 3450 euros, la commission ne leur a pas attribué de subvention, Madame Mourget les rencontrera pour avoir de plus amples renseignements sur cette association.

Monsieur Wambecke informe que l'association de handball a demandé une subvention. Il leur a répondu que leur demande arrivait trop tard, que le budget allait être voté et que l'on réétudierait leur dossier l'année prochaine.

L'association Aviron Butry a demandé 800 euros contre 250 euros en 2015, n'ayant aucune activité sur parmain, aucun montant ne leur a été attribué, ils menacent d'augmenter la participation des parminoises. *Monsieur le maire* demande à *Monsieur Wambecke* d'organiser une rencontre prochainement.

2016/16 - Tarifs des séjours printemps et été 2016 aux Accueils de loisirs et club ados

- Mini séjour multi-sports du 27 au 29 avril 2016 pour les enfants de 8 à 10 ans.
Prix par enfant : de 56 € à 79 € suivant le quotient familial comprenant l'encadrement, les repas et activités (initiation escalade, golf, tir à l'arc, accrobranche, sport aquatique) : séjour complet 20 enfants.
- Les Arts du cirque du 18 au 22 avril 2016 pour les enfants de maternelle de 3 à 6 ans à Cergy.
Activités tous les matins. Prix de journée au centre de loisirs + 1 forfait de 20 € pour la semaine. : séjour complet – 12 enfants.
- Proposition d'un séjour à Courseulles S/Mer du 9 au 16/07/2016 pour 12 ados et 12 élémentaires en Normandie à 20 km de Caen. Séjour au bord de la mer pour un montant de 261 euros sachant que les parents payent la moitié, l'autre moitié étant prise en charge par la ville.
- Proposition d'un séjour à Mandres : ferme pédagogique dans le Val de Marne du 25 au 29/07/2016 pour 12 élémentaires et 4 maternelles.
Thème : environnement et ferme. Ateliers jardinage et pain biologique.
Séjour d'un montant de 161 euros par enfant dont la moitié est pris en charge par la ville.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ACCEPTE** les tarifs des séjours 2016.

Monsieur Valent-Falandry demande les tarifs des séjours, ils ne sont pas tous indiqués dans la note de synthèse.

Madame Dodrelle les lui donne donc.

Monsieur Valent Falandry fait remarquer qu'il n'aime pas voter quelque chose qui est déjà acté. Il demande si ces séjours ne peuvent pas être préparés plus tôt à l'avance.

Madame Dodrelle informe que cela n'est pas possible. Ces séjours sont présentés et étudiés en commission des affaires sociales.

Monsieur le Maire précise que l'on ne peut connaître les sommes et chiffres longtemps à l'avance ainsi que le nombre de participants.

Les chiffres pour le budget sont donnés en novembre, on ne peut voter un budget à cette époque. Il informe que *Monsieur Valent-Falandry* sera invité lors de la prochaine commission des Affaires Sociales.

2016/17 et 2016/18 - Tarifs des manifestations culturelles

a) cinéma documentaire

La commission des affaires culturelles réunie le 29 mars 2016 a proposé le tarif de 5 euros par adulte la séance cinéma du 4/06/2016 « de Santiago à Ushuaïa » et gratuit pour les enfants.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** ce tarif.

b) souper-causerie

La commission des affaires culturelles réunie le 29 mars 2016 a proposé le tarif de 25 euros pour le souper suivi d'un débat sur le tour du monde « Coureurs du monde » qui aura lieu le 8/10/2016.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** ce tarif.

Question de *Madame Desry* concernant le repas du souper-causerie, où il y a eu discussion en commission culture.

Mme Lachaux propose d'en reparler lors d'une prochaine commission.

2016/19 - Tarifs tickets plage de l'Isle-Adam

Il est proposé les tarifs suivants pour l'accès à la plage de l'Isle-Adam pour les Parminoïsi :

	2015	2016
Achats auprès de la plage de l'Isle-Adam :		
Adultes	8,50 €	8,50 €
enfants	5,40 €	5,40 €
Vente aux parminoïsi :		
Adultes	7 €	6,80 €
Enfants	4,90 €	4,30 €

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** ces tarifs.

Madame Dodrelle informe que 650 tickets ont été vendus l'année dernière. C'est moins qu'en 2014 car la plage a été fermée en juin l'année dernière pour travaux. Pas d'augmentation donc cette année car le prix est resté le même à l'acquisition et il en reste à hauteur de 109 adultes et 113 enfants.

Monsieur Manchet évoque la participation communale supérieure pour les adultes par rapport aux enfants, il demande le rétablissement de l'équilibre entre adultes et enfants, le même pourcentage de participation.

Madame Dodrelle explique le calcul selon un taux de 20 % de participation communale, ce qui ramène le tarif à 6,8 € pour adultes et 4,3 € pour les enfants, avec une prévision d'achat d'entrées de 200 pour les adultes et 350 pour les enfants.

Monsieur Valent Falandry évoque que nous n'avons pas d'obligation de baisser les prix pour les parminoïsi, car s'il faut augmenter l'année prochaine, cela fera une augmentation plus importante à ce moment-là.

Monsieur le Maire souhaite favoriser les enfants qui ne partent pas en vacances par une journée supplémentaire voire 2. C'est une question d'équité et de logique.

Monsieur De Jong dit que l'année dernière les collégiens qui étaient en vacances de bonne heure, n'ont pu profiter de la plage qui était fermée.

Cette année **Mme Dodrelle** informe qu'elle sera ouverte.

2016/20 - Demande de subvention de fonctionnement – aide aux projets de développement – salon du livre

Un des objectifs du salon est d'ouvrir à un public plus large l'accès à la lecture et de promouvoir les services de notre bibliothèque municipale. Plus largement, la volonté de faire vivre la langue française et donc l'écriture, ainsi que la promotion de l'édition régionale.

Lors de cette journée du 20 mars, le public a pu rencontrer plus de 50 auteurs (département, région et province et plusieurs éditeurs associatifs ou non en majorité valdoisiens, choisis afin de former des pôles d'intérêts diversifiés (littérature, histoire, jeunesse, polars, carnets de voyages, romans, poésie...)).

Les stands qui formaient des îlots « ouverts » autour et à travers desquels le visiteur a pu circuler, le tout habillés par les œuvres visuelles des auteurs « pluriels ».

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux de 50 % d'une subvention sur un budget prévu de 3 040 €.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'une régularisation, le dossier d'appel à projet a été déposé en janvier mais pour permettre de verser une subvention, nous avons obligation d'une délibération d'où cette inscription à l'ordre du jour.

2016/21 - Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de certaines voiries, ainsi qu'à la réfection des trottoirs dans la ville de Parmain,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant la possibilité d'obtenir un fond de concours égal à 60 000.00 € par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget primitif 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

A L'UNANIMITE

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts d'un montant de 60 000.00 € euros.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux attribué,
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par la Communauté de communes.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes crée un fonds d'aide pour les communes qui en font la demande, au niveau des trottoirs, de la voirie, la sécurité et l'accessibilité. On va ponctionner en fonction des besoins dans ce fonds global. Un montant de 60 000 euros pour Parmain a été attribué. Cela permet de donner un coup de main cette année pour les trottoirs et les routes et l'année prochaine ce sera très certainement pour la sécurité et le renforcement de la Police Municipale.

Monsieur le Maire informe qu'une première partie de travaux aura lieu rue du Mal Foch de la rue Guichard au chemin de la Justice avec l'enfouissement et l'élargissement des trottoirs et reprise de la couche de roulement pour une question de sécurité, la 2^{ème} partie sera envisagée ultérieurement.

2016/22 - Demande de subvention auprès du Département pour la rénovation des sanitaires de l'école Maurice Genevoix 1

Vu le projet de réfection des sanitaires de l'école MG1 maternelle et le remplacement des plafonniers dans les salles de classes et annexes par des plafonniers LED encastrables,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre du guide des aides départementales,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

A L'UNANIMITE

=> **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Cout de réalisation des travaux 32 150.00 € HT soit 38 580 € TTC

Subvention départementale à hauteur de 35 % du montant HT soit 11 252.50 €

Montant restant à la charge de la ville 27 327.50 € sur le montant TTC

=> **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

=> **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordée par le Département,

=> **SOLLICITE** auprès du Département la subvention à hauteur de 35 % du montant HT des travaux soit 11 252.50 €.

Monsieur Manchet présente le dossier et informe que tant qu'on a la possibilité d'obtenir une subvention pour pouvoir faire des travaux de bâtiments communaux et de sanitaires, on présente le dossier.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit très certainement des dernières subventions attribuées par le Conseil Départemental, c'est dommage !

2016/23 - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la rénovation des plafonniers de l'école Maurice Genevoix 1

Vu le projet d'amélioration de l'éclairage des salles de classes de l'école MG1 maternelle par le remplacement des plafonniers par des plafonniers encastrables nouvelle génération en LED,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant le coût d'achat des plafonniers estimé à 7 965.00 HT soit 9 558.00 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les autres éléments de réfection des sanitaires ne sont pas éligibles,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Achat des plafonniers 7 965.00 € HT soit 9 558.00 € TTC

Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 3 186.00 €

Montant à la charge de la ville 6 372.00 €

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture (DETR),
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,
- ⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Monsieur Manchet présente ce dossier. Un budget cette année a été débloqué par l'Etat, cela ne sera pas tous les ans.

Monsieur le Maire informe que ces subventions sont pour un montant plafonné, il s'étonne du taux de ce plafond de 40 %.

2016/24 - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise au titre d'une étude de faisabilité

Vu le projet de création d'un cabinet médical et l'opération de réhabilitation d'un bâtiment pour la réalisation de logement sociaux au 7 bis Raymond Poincaré et 8 rue Guichard,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant le coût des missions estimé à 48 000.00 € HT soit 57 600.00 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

Création de la mission 48 000.00 € HT soit 57 600.00€ TTC

Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 19 200.00 €

Montant à la charge de la ville 38 400.00 €

- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,
- ⇒ **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture (DETR),
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,
- ⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Monsieur Manchet présente ce dossier et informe que le 8 rue Guichard est en fait la propriété « Bénichou » qui se trouve rue Blanchet.

Madame Desry demande à Monsieur Manchet si c'est ce montant de 90 000 € qui avait été estimé en commission ?

Monsieur Manchet informe que ce montant a été réactualisé en commission des travaux à 48 000 €.

Monsieur le Maire informe des 2 opérations en même temps (10 appartements dans l'ancienne propriété Bénichou et au moins autant au 7bis rue Raymond Poincaré).

2016/25 - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jacques Hunaut

Vu la nécessité de réaliser la rénovation de la piste d'athlétisme du stade JACQUES HUNAUT à usage du collège et des groupes scolaires de la ville,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Considérant le coût des travaux estimé à 61 214.77 € HT soit 73 457.73 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT des travaux au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre équipements sportifs et loisirs,

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Rénovation de la piste 61 214.77 € HT soit 73 457.73 € TTC

Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 24 485.90 €

Montant à la charge de la ville 48 971.83 €

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué,

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la Préfecture (DETR),

⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions,

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire rappelle l'origine de cette proposition de piste, car sur la piste actuelle du collège, nous construisons les logements sociaux, il faut donc agrandir la piste du stade Jacques Hunaut.

Nous n'avons aucune compétence de faire des travaux pour le collège, c'est au département de le faire. Nous le faisons donc au stade Jacques Hunaut situé à moins de 800 mètres du collège. Nous rénovons donc cette piste pour le collège mais aussi pour les élèves des écoles primaires.

2016/26 - Demande de subvention auprès du Département, du Centre national du développement du sport, du Conseil régional et de la Ligue de football amateur pour la création d'un terrain synthétique et rénovation piste d'athlétisme

Considérant le projet le projet de transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique ainsi que la rénovation de la piste d'athlétisme située sur le stade Jacques Hunaut allée des peupliers,

Vu l'avis de la Commission des Travaux en date du 5 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la commission des sports en date du 1^{er} février 2016,

Considérant le montant prévisionnel de cette opération 899 864.15 € HT soit 1 079 836.90 € TTC,

Considérant que ces travaux sont subventionnables par le Département, la Région ainsi que par la Ligue de football amateur,

Considérant que le montant des travaux de rénovation de piste est inscrit au budget 2016 et les travaux du terrain synthétique seront inscrits sur le budget 2017,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

partenaires	Taux de subvention	Montant HT de subvention sollicitée
Centre national du développement du sport	20 %	179 972.83 €
Conseil régional d'ile de France	20 %	179 972.83 €
Conseil départemental du Val d'Oise	20 %	179 972.83 €
Ligue de football amateur	10 %	89 986.41 €
Total subvention possible		629 904.90 €
Coût total de l'opération HT		899 864.15 €
Coût total de l'opération TTC		1 079 836.90 €
Reste à la charge de la ville		449 932.00 €

⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge la part de financement non accordée par les différents partenaires.

⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué.

- ⇒ **SOLLICITE** le bénéfice des subventions auprès des différents partenaires soit la somme de 629 904.49 € du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire indique que ce ne sera pas un projet en l'air ; c'est pour tous les enfants des écoles et du collège ce qui fait partie de nos missions.

Monsieur Hatot demande la durée d'utilisation d'un terrain synthétique ?

Monsieur Wambecke lui répond : 10 ans.

2016/27 - Adoption d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

La commune de PARMAN a élaboré son Ad'AP sur 5 ans pour tout/plusieurs ERP/IOP communaux, comportant notamment le phasage et le cout annuel des actions projetées. (Exposé des ERP concernés et du budget global indiqué dans l'Ad'AP) il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. (Éventuellement présentation des contenus).

Cet agenda sera déposé en préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **APPROUVE** l'agenda d'accessibilité programmé tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune de PARMAN.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'AP'AP auprès de Monsieur le Préfet.

Monsieur Hatot présente ce dossier : l'enveloppe pour 2016 jusqu'en 2021 est de 18 060 €.

Monsieur le Maire : concernant l'étude de faisabilité, nous passons par un cabinet. Ce montant peut choquer mais on est obligé d'en passer par là.

Monsieur Hatot fait remarquer qu'il manque dans ce document la Poste, compte-tenu des réductions des horaires de bureaux.

2016/28 - Cession assiette foncière – projet des Coutures

Dans le cadre de la réalisation du programme triennal de construction de logements, il sera demandé au Conseil municipal d'approuver la cession d'une unité foncière de 11 385 m² au lieu-dit « Les Coutures » à la Société Arcade – Arche Promotion comprenant des terrains acquis auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

La Société Arcade Immobilier sous réserve de la levée des clauses suspensives de la promesse de vente, à savoir le bornage du terrain, l'obtention d'un permis de construire et de l'avis des domaines réalisera un programme de construction de 84 logements locatifs sociaux et de 40 logements en accession à la propriété.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **constate** la désaffectation de la parcelle AH numéro 235 et en tant de que de besoin des parcelles AH 239, 274 (partie), 275 (partie), 277 et 278,
- ⇒ **se prononce** sur le déclassement de ces mêmes parcelles,
- ⇒ **autorise** le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme,
- ⇒ **autorise** la vente de toutes ces parcelles moyennant le prix de 1.750.000 euros, auquel prix s'ajoutera le cas échéant le montant de la taxe sur la valeur ajoutée calculée sur la marge,
- ⇒ **donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire ou à Madame Nicole Dodrelle 1^{ère} adjointe au Maire pour régulariser la promesse de vente sous conditions suspensives.

Monsieur le Maire présente ce dossier. Tout le monde le connaît, une partie de ces terrains viennent d'être acheté au Conseil Départemental, nous avons recédé ces terrains pour ce projet.

2016/29 - Présentation des orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le PADD a fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées le 3/12/2015 dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la commune.

L'objectif de ce document est de répondre aux exigences de la législation tout en adoptant une posture axée sur l'environnement, la maîtrise de l'urbanisation afin de transmettre aux habitants un cadre de vie à forte qualité environnementale pour bien vivre ensemble.

Le document a été présenté aux membres du conseil le 21 mars 2016,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **VALIDE** les orientations du PADD ainsi que les principes de rédaction du règlement du PLU dit modernisé en application du décret du 29 décembre 2015.


Monsieur le Maire informe que ce dossier a été largement débattu en réunion.

Monsieur Pigné informe que le Padd fait partie de cet ensemble qu'est le PLU. Ce document est indispensable, modernisé et simplifié.

Monsieur Valent Falandry demande les orientations ?

Monsieur le Maire précise qu'elles sont présentées dans le dossier qui sera transmis à Monsieur Valent-Falandry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.


Roland GUICHARD
[Signature]
Maire de PARMAIN